

Tarifs 2023 - 2024



Adhésion	20 €
par famille (prix à l'année)	20 €

Cotisations par an (ou stage) et par élève						
Chorale * Eveil Musical	170 €					
Initiation violon / violoncelle	2 élèves (3 élèves ou plus tarif sur demande)	30 min	24	0 €		
		45 min	375 €			
	Elève prenant un cours d'instrument		Atelier seul			
Formation musicale 1ère et 2ème années	Gratuit		40 €			
Formation musicale 3ème et 4ème années	420 € divisé par le nombre d'élèves					
Ensembles Instrumentaux (Guitares classique, électrique, flûte, orchestre débutants)	Participation de 20 € pour le 1er élève et 10 € à partir du 2ème de même famille		170 €			
	Communes faisant partie de la CdC du Fronsadais		Hors CdC			
Cours Individuels	Enfants	Adultes **	Enfants	Adultes **		
base 30 mn	420 €	435 €	490 €	505 €		

Communes de la CdC

Asques Cadillac en Fronsadais **Fronsac** Galgon La Rivière La lande de Fronsac Lugon Mouillac Périssac Saillans St Aignan St Genes de Fronsac St Germain de la Rivière St Michel de Fronsac St Romain La Virvée **Tarnès** Vérac Villegouge

Les familles ayant 3 élèves bénéficient d'une réduction de 15% sur la totalité des cotisations (exclus : adhésion, cours gratuits et solfège) et 20% à partir de 4

Facilités de paiement

Possibilté de régler jusqu'à 10 fois, chèques ANCV Connect, chèques vacances (validité juin 2024 minimum), prélèvements SEPA (10 prélèvements uniquement) - 1^{er} prélèvement en octobre

Encaissement des chèques

L'adhésion et l'ensemble des cotisations sont à payer par chèques ou chèques vacances lors de l'inscription Les cours ne pourront débuter qu'après remise de l'ensemble des chèques à l'Ecole de Musique Les chèques d'adhésion seront encaissés à partir du 10 septembre

Les chèques de cotisations seront encaissés aux dates suivantes :

- 3 chèques : 10/10, 10/01, 10/04

- 5 chèques : 10/10, 10/12, 10/02, 10/04, 10/06

- 10 chèques : les 10 de chaque mois d'octobre à juillet

^{*} Les élèves de 12 à 25 ans, suivant un cours individuel auront accès gratuitement à la chorale

^{**} Personnes de 25 ans ou plus au 1er septembre 2023